



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association Diocésaine d'Evreux
11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux
Ce rapport contient 13 pages
Référence : JLP / CDy



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Siège social : 11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Diocésaine d'Evreux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Le changement de périmètre intervenu au 1^{er} janvier 2006 pour la présentation de comptes uniques au niveau de l'association Diocésaine, a entraîné l'intégration de données qu'il ne nous a pas été possible de valider.

L'organisation comptable de l'association Diocésaine n'a pas totalement pris en compte l'évolution des obligations nouvelles. Nos diligences ont fait apparaître des incertitudes quant à l'exhaustivité, l'existence et l'appartenance des éléments mentionnés dans les comptes annuels du 31 décembre 2006 (notamment en ce qui concerne les actifs immobilisés et les actifs financiers).

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre la conclusion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que le refus de certification formulé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous signalons qu'il n'a pas été établi de rapport de gestion et nous n'avons donc pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Evreux, le 17 décembre 2007

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Louis Pernin
Associé

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2006

BILAN AU 31/12/2006

ACTIF	BRUT	AMORTIS	NET 31/12/2006	NET 31/12/2005	PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
IMMOBILISATIONS					CAPITAUX PROPRES		
Constructions	9 441 800	-251 574	9 190 226	1 530 000	Fonds Associatif	12 357 651	2 139 571
Prêts et Dépôts	103 314		103 314	41 433	Reserve pour Centre diocésain	2 956 351	2 751 938
Placements	5 106 001	-41 148	5 064 853	2 946 885	RESULTAT	140 355	-218 759
Centre Diocésain en cours	1 363 272		1 363 272	141 895	PROVISIONS	1 098 614	
STOCKS			2 867		EMPRUNTS	177 877	172 052
CREANCES			325 737	345 820	DETTES	694 915	363 265
TRESORERIE			1 375 493	202 033			
TOTAUX			17 425 762	5 208 066		17 425 762	5 208 066

Le Commissaire aux Comptes
 P.M.M. Entreprises
 Département de KPMG S.A.

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2006

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

CHARGES	2006	2005
ACHATS	115 701	115 533
SERVICES	97 643	113 657
AUTRES SERVICES	100 471	106 385
IMPOTS ET TAXES	49 988	39 303
FRAIS DE PERSONNEL	1 169 195	1 094 976
AUTRES CHARGES	3 558 256	343 038
FRAIS FINANCIERS	13 321	1
CHARGES EXCEPTIONNEL	62 055	132 381
DOTATIONS	251 607	338 218
EXCEDENT	140 355	
TOTAUX	5 558 592	2 283 493

PRODUITS	2006	2005
VENTES	57 457	56 027
PRODUITS DIVERS	5 158 771	1 630 431
PRODUITS FINANCIERS	78 688	133 607
PRODUITS EXCEPTIONNELS	254 281	241 552
REPRISES DE PROVISIONS	5 046	
TRANSFERTS DE CHARGES	4 350	3 117
DEFICIT		218 759
TOTAUX	5 558 592	2 283 493

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Association Diocésaine d'Evreux

Rue Jules Janin

27000 EVREUX

Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos
le 31/12/2006

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

Conformément à l'Ordonnance N°2005-856 du 28 Juillet 2005 et au Décret du 21 Mars 2006 , l'Association Diocésaine d'Evreux est amenée pour la première année à présenter des comptes annuels conformes à la réglementation en vigueur

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), et des instructions particulières données par la Conférence Episcopale, en tenant compte des incidences comptables issues du Droit Canon , régissant l'Eglise Catholique en France

1.2.3 Périmètre

Les comptes ainsi présentés sont le résultat d'une compilation de la comptabilité issue des différents services de l'Association Diocésaine d'Evreux :

Services de l'Evêché

Paroisses

Secteurs

Mouvements et services d'Eglise

Aumôneries

Service des pèlerinages

Le Commissaire aux Comptes
KPMG/Entreprises
Département de KPMG S.A.

Excepté les services de l'Evêché , les comptes des autres structures n'ont pas fait l'objet d'une révision des comptes , et sont présentés tels que réalisés par leurs auteurs : dans ce cadre , leur comptabilité peut être soit d'engagement , soit de trésorerie .

La compilation , autrement dit l'addition des comptes , est présentée sous une forme détaillée pour le Bilan , et résumée pour le Compte de Résultat : la totalité des comptes de charges et de produits a ainsi été récapitulée dans des comptes 65 et 75 pour toutes les structures à l'exception des services de l'Evêché

Il n'a été procédé à aucun retraitement ni élimination des opérations internes.

1.2.4 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues , conformes aux règles usuelles , l'ont été pour la première fois au cours de cet exercice 2006

1.2.5 Règles et méthodes comptables

1.2.5.1 Evaluation des immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations , les principes suivants ont été retenus :

Les immeubles appartenant à l'Association Diocésaine d'Evreux ont été inventoriés et évalués sur la base de la valeur estimée 2007 minorée de 10% . Les églises et calvaires ont été inventoriées mais non valorisées .

Le matériel , le mobilier et le matériel et mobilier de bureau utilisés par l'Evêché n'ont été ni inventoriés ni valorisés , compte tenu de leur valeur quasi nulle

Les œuvres d'art appartenant à l'Association Diocésaine , pour ce premier exercice , n'ont été ni inventoriées ni valorisées .

Les immobilisations comptabilisées par les paroisses et services n'ont pu être inventoriées pour ce premier exercice , et il n'a pas été possible d'en connaître le détail .En conséquence , elles n'ont pas été valorisées.

Les immeubles comptabilisés ont été amortis en tenant compte des règlements du CRC relatifs à l'amortissements des actifs.

L'immeuble de l'Evêché , Rue St Louis , a été immobilisé pour la valeur du prix de vente en 03/2007 , il n' a pas été amorti.

L'impact de la réévaluation pratiquée s'élève à 8 192 K€ et a été comptabilisée en fonds propres

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

1.2.5.2 Amortissement des immobilisations corporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Construtions		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Autres	Linéaire	10 ans

1.2.5.3 Evaluation des immobilisations financières

Ont été comptabilisés en immobilisations financières les postes suivants :

- Les prêts accordés par l'Evêché , les paroisses et les services
- Les Placements effectués par l'Evêché , ainsi que ceux effectués par les paroisses et les services , essentiellement sur le compte centralisateur des placements ouvert à cet effet à la Société Générale. La durée de ces placements, compte tenu de leur antériorité et stabilité des capitaux placés est supérieure à une année

L'évaluation de ces placements a été faite selon les principes généralement admis , en valeur historique , et une dépréciation a été constatée quand la valeur au 31/12/2006 était inférieure à la valeur d'achat

- Le compte pivot afférant aux placements des paroisses n'a pas été comptabilisé , faisant doublon avec ceux-ci .

1.2.5.4 Evaluation des provisions pour risques et charges

Pour la première fois sur cet exercice, une provision pour risques et charges , d'un montant de un million d'euros a été constituée afin de faire face à l'engagement de retraite vis à vis des prêtres âgés

L'Evêché doit , conformément au Droit Canon , assurer à ses prêtres une retraite . Le montant est calculé en tenant compte du traitement mensuel des prêtres duquel est déduit le montant reçu par la Cavimac.

L'engagement total est estimé à 1 800 K€. La provision de 1 000 K€ a été prélevée sur les fonds propres .

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont essentiellement représentés par :

Acquisitions : Centre diocésain 2 085 K€

2.1.2 Evaluation des stocks

Seuls ont été comptabilisés les stocks de cierges et divers produits de la paroisse de Notre Dame de Charentonne

Les autres stocks n'ont été ni inventoriés ni valorisés

2.1.3 Créances

La totalité des créances est inférieure à une année

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatif

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Libellé	En K€	Solde au 01/01/2006	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2006
Fonds associatif Evêché		2 140		- 277	1 863
Fonds associatifs des entités compilées			4 005		4 005
Réévaluation des immobilisations			8 192	-703	7 489
Constitution provision prêtres aînés				-1 000	- 1 000
Total		2 140	12 197	- 1 980	12 357

2.2.1.2 Réserve pour centre Diocésain

Le montant total comptabilisé dans ce poste servant à financer le Centre Saint Jean provient des sources suivantes :

Dons affectés

Vente affectée de certains immeubles

2.2.2 Provisions pour risques et charges

	Montant au 01/01/06	Prélèvement sur fds propres	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/2006
Provision pour risques					
Provision pour charges	98 064	1 000 000			1 098 614
Total	98 014	1 000 000			1 098 614

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

Les legs ne sont comptabilisés qu'au fur et à mesure de leur réalisation effective

3.2 Effectif

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	Non recensé
Employés	9	Non recensé
Total	10	

3.3 Résultat exceptionnel

Plus value sur cession d'actifs	+ 24 K€
Travaux immobiliers	- 52 K€
Legs et libéralités	+ 200 K€
Produits divers	+ 20 K€
Résultat exceptionnel	+ 192 K€

Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'indemnité de départ en retraite due aux salariés de l'Association Diocésaine d'Evreux n' a été ni comptabilisée ni valorisée.

4.1.2 Autres engagements hors bilan

Néant

4.2 Loi sur le volontariat associatif

Conformément à la législation , le montant total versé aux trois salaires bruts les plus importants s'élève à 98 088 €

*Le Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.*